



Programme
Alimentaire
Mondial

SAUVER
DES VIES
CHANGER
LES VIES

Stratégie du Programme alimentaire mondial en matière de soutien à la protection sociale: Version abrégée

Juillet 2021

Résumé

La stratégie du Programme alimentaire mondial (PAM) en matière de soutien à la protection sociale cimentera la trajectoire que nous suivrons dans ce domaine au cours des années à venir. La protection sociale bénéficie à la sécurité alimentaire et à la nutrition, que les programmes de protection sociale soient spécifiquement axés sur la sécurité alimentaire ou non. Dans la plupart des cas, le soutien à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la couverture de la protection sociale contribue à assurer la sécurité alimentaire. Tout appui du PAM pour le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale en contexte d'insécurité alimentaire est en outre conforme à son mandat. La protection sociale constitue un outil clé dans l'effort que nous avons entrepris, ensemble, pour sauver des vies et changer les vies.

Le PAM est loin d'être novice en la matière: nous contribuons directement et indirectement à ce que l'on appelle désormais la protection sociale depuis les années 1960. Il s'agit d'une partie centrale de notre travail. En 2020, par exemple, nous nous sommes associés à d'autres acteurs afin de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale de 78 États, ce qui a fait du soutien apporté dans ce domaine une partie intégrante de nos activités dans la plupart des pays où nous sommes présents. La mise à jour de 2012 de la politique du PAM en matière de filets sociaux a posé les fondements d'une grande partie de l'attention accrue portée à la protection sociale dont les pratiques de l'organisation font aujourd'hui clairement état, bien que d'autres directives organisationnelles aient précédemment été publiées dans ce domaine (la mise à jour remplaçant des politiques antérieures de 2004 et de 1998).

La nouvelle stratégie du PAM, qui survient en temps opportun, tire parti de ces expériences passées et coïncide avec l'élaboration d'une nouvelle série de plans stratégiques pour l'ensemble du PAM à l'échelle de l'organisation et des pays. Elle définit notre approche en matière de protection sociale et fournit un cadre de coordination qui définit la façon dont nous contribuerons délibérément et systématiquement aux efforts collectifs de réalisation des objectifs nationaux de protection sociale à long terme, en complément des interventions que nous menons face à des situations d'urgence liées à l'insécurité alimentaire. La stratégie est fondée sur un ensemble de données probantes d'analyse et sur les opérations provenant des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du siège international et d'analystes indépendants qui soulignent en quoi la protection sociale permet au PAM de remplir son mandat et aux gouvernements d'honorer leurs engagements internationaux, en ne laissant personne de côté.

Le présent document en est la version abrégée. Il expose les messages clés de la stratégie et en présente le cadre, les concepts et les diagrammes principaux. La version complète de la stratégie, qui a été publiée au même moment, présente une analyse plus détaillée des données relatives à l'objectif «Faim Zéro» et aux autres défis que le PAM entend relever au moyen d'un soutien en faveur de la protection sociale. Par ailleurs, la stratégie aborde plus en profondeur l'interprétation du PAM de la portée de la protection sociale ainsi que des leviers d'action auxquels nous apportons notre contribution la plus efficace, en plus de fournir de nombreux exemples parlants de notre travail dans ce domaine. Pour accéder à la version complète de la stratégie, scannez le code QR figurant au dos de ce document.

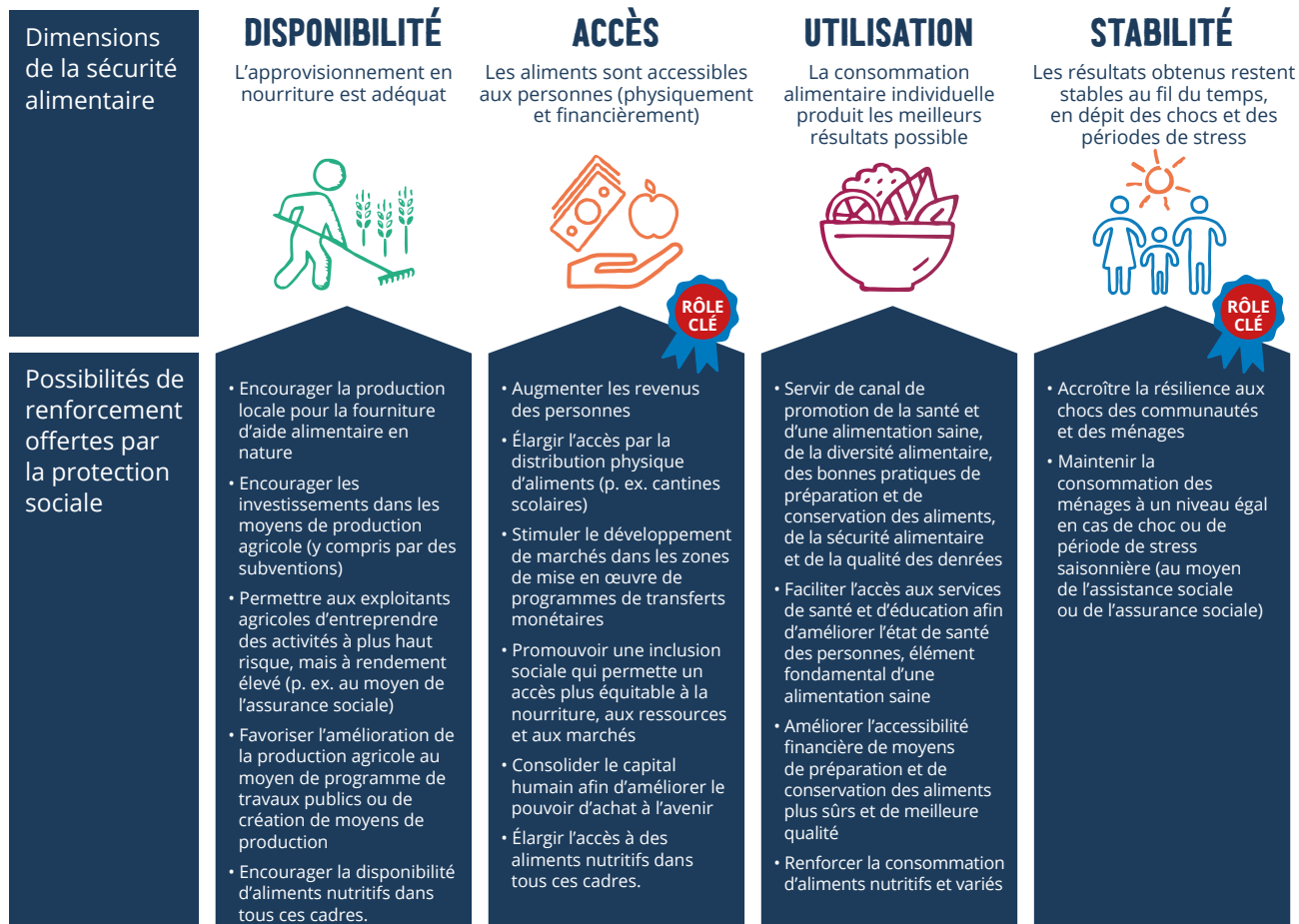
1. Le contexte

La protection sociale est essentielle à la réalisation de l'objectif «Faim Zéro». Chaque jour, des centaines de millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ainsi qu'à la pauvreté et aux inégalités. Ces difficultés présentent souvent des liens complexes. Qui plus est, ainsi que le révèle la pandémie de COVID-19, les chocs et les facteurs de stress sont susceptibles de restreindre le bien-être de chaque personne – qu'elle se trouve ou non en situation de vulnérabilité. La protection sociale est une pierre angulaire des politiques qui traitent ces problèmes au moyen de la redistribution des ressources et d'interventions aidant les individus et les ménages à gérer les risques. Il s'agit d'un élément favorisant l'atteinte de nombreux objectifs de développement durable (ODD).

Les pays définissent la protection sociale en fonction de leur contexte national. D'après une définition interinstitutionnelle, la protection sociale désigne «l'ensemble des politiques et programmes destinés à prévenir ou à protéger toutes les personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long du cycle de vie, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables» (Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, 2019, p. 1).

Ces politiques et programmes englobent généralement une variété de transferts d'espèces, d'aides alimentaires et d'autres aides en nature. Ils peuvent également inclure des exonérations de frais, des mesures de stimulation du marché du travail, des subventions ciblées et des services d'action sociale.

Figure 1: Moyens par lesquels la protection sociale peut renforcer la sécurité alimentaire



Source: PAM.

La protection sociale peut renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen de plusieurs leviers d'action (figure 1). Quatre éléments composent la sécurité alimentaire: les disponibilités alimentaires, l'accès à la nourriture, l'utilisation des denrées et la stabilité observée au fil du temps. La protection sociale améliore, de manière intrinsèque, l'accès à la nourriture (en consolidant les capacités économiques) et la stabilité (en maintenant la consommation à un niveau constant en période de perturbations). En revanche, les disponibilités alimentaires et l'utilisation des denrées sont des aspects moins intrinsèques à la protection sociale et requièrent ainsi la prise de mesures particulières. Par ailleurs, la protection sociale a tendance à être plus efficace pour atteindre des objectifs nutritionnels quand de tels objectifs sont poursuivis d'une manière explicite.

L'engagement des gouvernements et de leurs partenaires en faveur de la protection sociale s'accroît depuis un certain temps. De nombreuses difficultés demeurent. Certaines font déjà l'objet d'une coopération au niveau mondial, alors que d'autres méritent qu'il leur soit prêté attention. Il s'agit notamment de renforcer la protection sociale à travers les trois composantes du programme relatif à la protection sociale universelle pour 2030, à savoir: la couverture, l'exhaustivité et l'adéquation des services; l'amélioration de la qualité; et l'intégration des programmes à un système cohérent. Il est également important de mieux tenir compte des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi que des besoins supplémentaires en situation de crise.

2. L'engagement du PAM en faveur de la protection sociale

FONDEMENTS CONCEPTUELS

Du point de vue du PAM, la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale (qui constituent les trois champs d'application de la protection sociale d'après sa définition interinstitutionnelle) s'inscrivent dans trois domaines de préoccupation généraux ayant respectivement trait aux besoins, aux risques et aux inégalités. Tous ces domaines font écho à notre mandat:

Besoins

Certains besoins doivent être satisfaits afin que les personnes mènent une vie décente. Il s'agit d'une variété de besoins essentiels non limités à l'alimentation et pouvant tous influencer sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La protection sociale peut aider à les satisfaire.

Risques

La fonction de gestion des risques de la protection sociale est d'une importance primordiale pour le PAM. Les avantages qu'elle peut fournir sont doubles. Premièrement, elle peut permettre aux ménages et aux individus d'obtenir une aide immédiate et de renforcer leur capacité de résilience

afin de mieux gérer les risques futurs avec de moindres répercussions négatives. Deuxièmement, pour les gouvernements et leurs partenaires, les investissements en faveur du renforcement des systèmes peuvent améliorer l'efficacité à long terme et réduire le besoin d'assistance humanitaire internationale de longue durée.

Inégalités

Le rôle joué par la protection sociale dans la lutte contre les inégalités est important, car ces dernières ont une incidence sur la vulnérabilité. Les possibilités dont les personnes disposent et les désavantages auxquels elles font face dépendent en partie de facteurs sociaux, économiques et géographiques tels que l'âge, le genre, la situation de handicap, le lieu de vie ou le statut migratoire. Les individus peuvent être touchés par des ensembles de facteurs aggravant les inégalités. La protection sociale peut contribuer à améliorer cette situation grâce à la redistribution des ressources et à la lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale.

Notre stratégie en matière de protection sociale est centrée sur les initiatives de protection sociale formelles et publiques s'attaquant aux problèmes cités.

RAISON D'ÊTRE DE L'ENGAGEMENT DU PAM

Notre travail en matière de protection sociale est conforme à notre double objectif visant à «changer les vies» et «sauver des vies». Le soutien à la protection sociale est un élément fondamental de notre contribution vers l'atteinte de l'objectif «Faim Zéro». Il s'agit également d'un moyen nous permettant de concrétiser notre engagement à œuvrer autour du nexus humanitaire-développement-paix.

Les systèmes nationaux de protection sociale, dont les dépenses annuelles s'élèvent à des centaines de milliards de dollars, fonctionnent à une échelle qui dépasse de loin l'ampleur de n'importe quelle intervention humanitaire internationale. En continuant d'investir des montants catalytiques dans le renforcement de ces systèmes nationaux, le PAM vise à améliorer les résultats directs obtenus en faveur des centaines de millions de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition, en plus des individus à risque, que nous ne pouvons directement atteindre et qu'il peut être nécessaire de soutenir afin de réaliser l'objectif «Faim Zéro». La crise de la COVID-19, associée au nombre et à la durée en hausse des crises prolongées dans le monde, a rendu cette mission plus urgente que jamais.

LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE

La stratégie fournit une orientation stratégique et un cadre de coordination applicable aux activités en cours. S'appuyant sur la mise à jour de 2012 de la politique du PAM en matière de filets sociaux et à la suite d'une évaluation réalisée en 2018-2019, la stratégie contient de nouveaux éléments, parmi lesquels: la prise en compte d'instruments fondamentaux établis depuis 2012, tels que les ODD, l'Initiative du Socle de protection sociale, le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030) et le pacte relatif au financement de l'action humanitaire («Grand Bargain»); une description plus détaillée de la façon dont la protection sociale peut contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition; ainsi qu'une plus grande attention au renforcement de l'efficacité de la protection sociale dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits, en vue de consolider la résilience et en tant qu'outil d'intervention face aux chocs.



NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

Les retours de nos partenaires font clairement et systématiquement état de la valeur que le PAM apporte à la collaboration menée avec des gouvernements et d'autres acteurs dans le domaine de la protection sociale. Les avantages offerts par l'organisation sont:

1. Une présence sur le terrain. Le PAM est fier de sa présence mondiale et en première ligne, qui se traduit par 280 bureaux de terrain notamment situés dans des endroits très isolés, des zones touchées par des conflits ou des crises prolongées ainsi que dans des régions stables à revenu faible ou intermédiaire. Cette configuration nous permet d'offrir un appui concret à l'élaboration, à la mise en œuvre et au renforcement d'interventions de protection sociale jusque dans les zones perturbées où d'autres acteurs sont absents.

2. Un savoir-faire opérationnel. Le PAM dispose de la plus importante capacité à fournir et à déployer des services d'aide alimentaire au niveau mondial, souvent dans des circonstances exceptionnelles. Notre expérience et une culture fortement axée sur l'obtention de résultats nous placent dans une position unique pour aider les pays à concevoir, mettre sur pied et mener leurs propres programmes de manière efficace, en particulier, mais pas exclusivement, en matière de transferts d'espèces et de distributions de denrées alimentaires.

3. Des capacités analytiques. L'expertise du PAM en matière d'analyse en fait un partenaire de choix pour les pays qui cherchent à comprendre la nature de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire. Nous appuyons également les initiatives de suivi des prix sur le marché, les analyses géospatiales ainsi que les analyses des risques climatiques et des perturbations susceptibles de découler de chocs, parmi d'autres éléments.

4. Une expertise en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Nous travaillons de longue date à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de grande ampleur qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en plus de soutenir les moyens de subsistance et de promouvoir le développement du capital humain.

5. Une capacité à travailler autour du nexus humanitaire-développement-paix.

Le PAM s'est engagé à apporter une contribution positive à la résilience et à la paix tout en atteignant des objectifs fondamentaux en matière d'aide humanitaire et de développement. Le prix Nobel de la paix, décerné à l'organisation en 2020, témoigne de ces efforts.

PRINCIPES

Nous respecterons des principes veillant à garantir que nous fournissons un soutien efficace et adapté au contexte. Nous demeurerons guidés par notre mandat et soutiendrons les systèmes nationaux de protection sociale lorsque nous estimerons que cet appui permettra d'améliorer la sécurité alimentaire ou la nutrition, de façon directe ou indirecte. Dans ce contexte, nous fournirons des solutions fondées sur des données probantes et étayées par une évaluation des bénéfices, des contreparties et des risques potentiels afin de minimiser les répercussions négatives. Nous fondons nos interventions sur les objectifs et les capacités des pays et ne présumons pas de l'adoption d'une approche en particulier. Dans

les cas où il n'existe pas de système national ou lorsque celui-ci est fragile ou perturbé, nous nous attacherons à travailler de façon à favoriser la mise en place ou la réhabilitation d'une protection sociale de long terme et dirigée par les pays. Les individus resteront au cœur de nos activités, qui demeureront solidement axées sur la redevabilité envers les populations touchées. Les partenariats et la collaboration étant des composantes fondamentales de notre action, nous nous alignerons sur les cadres des Nations Unies, nous nous efforcerons d'éviter les doubles emplois et nous nous engagerons à apporter une valeur ajoutée. Pour ce faire, nous chercherons à obtenir un consensus explicite sur la meilleure contribution que nous puissions apporter aux initiatives mises en place par d'autres acteurs.



3. Le cadre stratégique

Nous avons élaboré un cadre stratégique qui orientera les interventions de l'organisation en matière de protection sociale pour les années à venir.

Ce cadre est composé des cinq parties suivantes (figure 2): 1) Notre vision; 2) les priorités; 3) les bénéficiaires de la protection sociale; 4) les formes de soutien; et 5) les domaines d'intervention.

Figure 2: Cadre stratégique

PARTIE 1 VISION

Le PAM vise à ce que, d'ici à 2030, les personnes disposent d'un accès considérablement élargi à des systèmes nationaux de protection sociale qui préservent et favorisent leur capacité à subvenir à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'aux besoins essentiels connexes, et qui leur permettent de gérer les risques et les chocs auxquels elles sont exposées.



PARTIE 2 PRIORITÉS

Cet objectif implique deux priorités corrélées :

1



Un système de protection sociale qui aide les personnes à subvenir à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'aux besoins essentiels connexes

Mise en œuvre d'approches:

- Spécifiquement axées sur la sécurité alimentaire ou la nutrition; ou
- Sensible à la sécurité alimentaire ou à la nutrition; ou
- Visant à répondre aux besoins essentiels, à réduire la pauvreté ou à développer le capital humain.

2



Une protection sociale qui aide les personnes à gérer les risques et les chocs

- Réduire et gérer les risques individuels et collectifs
- Renforcer la résilience
- Fournir un soutien efficace en contexte de perturbations

Source: PAM.

PARTIE 3 BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SOCIALE

PARTIE 4 FORMES DE SOUTIEN

PARTIE 5 DOMAINES D'INTERVENTION

Nous soutiendrons et promouvoir l'inclusion des personnes confrontées à des facteurs de vulnérabilité ainsi qu'à des inégalités diverses et souvent croisées:

Économiques



Sociales



INÉGALITÉS
CROISÉES

Géographiques



Nous apporterons notre soutien par le biais de différentes stratégies pouvant être associées ou combinées:



Soutenir les systèmes et les programmes de protection sociale dirigés par des autorités nationales

- Conseiller et orienter les acteurs nationaux
- Assurer une mise en œuvre pour le compte d'acteurs nationaux



Actions complémentaires dans le cadre des programmes du PAM

Nous œuvrerons dans quatre domaines d'intervention principaux en vue de concrétiser notre vision :

1

Contribuer au renforcement de la structure du **système national de protection sociale**

2

Faciliter l'amélioration quantitative et qualitative des **programmes nationaux de protection sociale**

3

Améliorer l'efficacité de la protection sociale au sein de l'espace partagé par les acteurs humanitaires, du développement

4

Établir des partenariats et générer des données probantes en lien avec la protection sociale à l'échelle mondiale

PARTIE 1 VISION

Cette stratégie vise à ce que, d'ici à 2030, les personnes disposent d'un accès considérablement élargi à des systèmes nationaux de protection sociale qui préservent et favorisent leur capacité à subvenir à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'aux besoins essentiels connexes, et qui leur permettent de gérer les risques et les chocs auxquels elles sont exposées. En nous fixant un tel but, nous réaffirmons être prêts à aider les pays du monde entier à poursuivre les objectifs qu'ils se sont engagés à atteindre d'ici à 2030.

Le reste du cadre stratégique consiste à définir l'approche que nous adopterons pour parvenir au but visé en répondant à quatre questions

(correspondant respectivement aux parties 2 à 5):
i) quels objectifs poursuivrons-nous en priorité dans le cadre de notre soutien à la protection sociale ?
ii) qui sont les bénéficiaires visés ?
iii) de quelle manière le soutien sera-t-il fourni ?
et iv) quelles seront les interventions menées ?



PARTIE 2 PRIORITÉS

La vision de la stratégie permet de dégager deux priorités distinctes, mais reliées. Au regard de ces deux priorités, nous chercherons à améliorer la couverture, l'exhaustivité, l'adéquation ou la qualité de la protection sociale selon les besoins. Ce travail concernera non seulement les programmes d'assistance, mais également les éléments favorables à leur mise en œuvre (tels que les politiques, les dispositifs institutionnels et la production de données probantes).

PRIORITÉ 1 — UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE QUI AIDE LES PERSONNES À SUBVENIR À LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION AINSI QU'ÀUX BESOINS ESSENTIELS CONNEXES

Conscient des diverses façons dont la protection sociale peut faciliter la réalisation de l'objectif «Faim Zéro», le PAM est ouvert à l'emploi de nombreuses approches.

Premièrement, nous soutiendrons les programmes spécifiquement axés sur la sécurité alimentaire ou la nutrition. Ces programmes sont ceux dont le seul ou le premier objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire ou la nutrition. Par exemple, nous soutenons les programmes d'alimentation scolaire ainsi que l'institutionnalisation de l'aide en période de soudure.

Deuxièmement, nous soutiendrons les approches sensibles à la sécurité alimentaire ou à la nutrition. Les mesures prises dans le cadre de ces approches visent à renforcer l'impact en matière de sécurité alimentaire ou de nutrition des programmes qui ne sont pas centrés sur ces domaines, mais qui y contribuent grandement (par exemple, des initiatives de transferts d'espèces). Il peut notamment s'agir de recenser les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel ou de calculer le montant des transferts qui renforceraient la capacité des personnes à obtenir de la nourriture saine en quantité adéquate.

Troisièmement, nous apporterons une assistance aux programmes qui visent une réduction globale de la pauvreté multidimensionnelle, même lorsque la perspective adoptée n'est pas directement celle de la sécurité alimentaire ou de la nutrition ; nous interviendrons ainsi dans les contextes où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des préoccupations majeures. Il peut s'agir de programmes qui favorisent la génération de revenus ou le développement du capital humain, par exemple.

PRIORITÉ 2— UNE PROTECTION SOCIALE QUI AIDE LES PERSONNES À GÉRER LES RISQUES ET LES CHOCS

La deuxième priorité est étroitement liée à la première. Les chocs compromettent la capacité des personnes à subvenir à leurs besoins essentiels et, réciproquement, la vulnérabilité aux chocs s'accroît lorsque cette capacité est mise en péril. Nous cherchons à faciliter la gestion des risques individuels et collectifs. L'approche adoptée dépendra de l'existence de services gouvernementaux et de leur état de fonctionnement.

La priorité 2 consiste à soutenir l'amélioration de la protection sociale en vue du renforcement de la résilience et de la mise en œuvre d'interventions en contexte de perturbations.

Dans le cadre de nos activités de développement, nous consoliderons la résilience en soutenant les interventions de protection sociale qui atténuent les risques. En contexte de crise, nous collaborerons avec d'autres acteurs afin de répondre aux besoins d'une façon qui renforce également la résilience à long terme. De cette manière, nous sommes susceptibles de réduire l'ampleur des besoins humanitaires et de faire un usage efficace des ressources dont nous disposons dans les situations d'urgence en nous délivrant de la nécessité de «sauver les mêmes vies à de multiples reprises».

En cas de chocs, la protection sociale peut constituer un outil d'intervention fondamental.

Au PAM, nous avons pour objectif de renforcer les systèmes nationaux de manière à améliorer la préparation face aux catastrophes, à fournir des orientations afin d'assurer la continuité des services de protection sociale en contexte de perturbations, à faciliter la coordination lorsque cela est nécessaire et à contribuer à la synthèse des enseignements tirés. Il est également possible que nous intégrions des composantes de systèmes de protection sociale à nos propres interventions d'urgence s'il y a lieu.

Nous chercherons toujours à savoir si nos activités sont susceptibles de générer des conflits ou de menacer la protection. Il s'agit d'un élément primordial dans les situations de conflit actif relevant du droit humanitaire international, où il peut être impossible de procéder immédiatement à la mise en œuvre d'actions de soutien direct aux programmes gouvernementaux. Dans ces contextes, les principes humanitaires, à savoir les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, priment et devront être respectés.

PARTIE 3 BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SOCIALE

Toutes les personnes ont des préférences, des capacités et des besoins différents, et leur situation personnelle dicte les possibilités et les désavantages qui leur sont propres. L'analyse individuelle de marqueurs identitaires tels que le genre, l'âge ou la situation de handicap permet d'en définir les conséquences en termes généraux. Cependant, personne n'appartient à une seule catégorie : chacun est désavantagé ou privilégié en fonction des différents marqueurs. L'engagement pris de ne laisser personne de côté dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dérive de la reconnaissance du fait que les personnes sont confrontées à des inégalités multiples, et vise à atténuer ces déséquilibres.

Nous tiendrons compte des questions d'identité sociale, économique et géographique dans le cadre de nos actions en faveur de la protection sociale. Cela signifie que nos efforts ne seront pas centrés sur des groupes de population prédéterminés. En revanche, nous aiderons les acteurs nationaux et leurs partenaires à effectuer des analyses de la vulnérabilité afin de déterminer l'influence exercée par différents facteurs sur les besoins et les préférences des personnes dans un contexte donné (y compris recenser rapidement les nouveaux besoins apparaissant lors de chocs collectifs). Nous faciliterons la conception et la mise en œuvre de programmes de protection sociale adaptés aux besoins et aux capacités des individus, en plus des réformes générales du système de protection sociale (politiques, financement, etc.) afin de tenir compte de certaines sources de vulnérabilité ou d'intervenir face à ces facteurs.

Pour le PAM, contribuer à corriger les inégalités géographiques constitue et demeurera une priorité essentielle. Le lieu de vie des personnes a une forte incidence sur leur exposition et leur vulnérabilité aux chocs et aux aléas (y compris aux conflits et aux crises prolongées), qui exercent à leur tour une influence déterminante sur la sécurité alimentaire, la nutrition et nombre d'autres domaines. De nombreux individus vivent dans des endroits isolés, difficiles à atteindre ou mal reliés aux services sociaux de base. Les disparités géographiques sont souvent associées à d'autres formes de privations, ce qui peut aggraver l'exclusion économique et sociale. S'engager à ne laisser personne de côté signifie qu'il faudra accroître le soutien consacré à la protection sociale vis-à-vis des individus vivant dans des contextes difficiles, y compris de manière à contribuer aux objectifs de paix et de sécurité.

PARTIE 4 FORMES DE SOUTIEN

La mise en œuvre des priorités fixées passera par l'apport d'un soutien aux pays des manières suivantes:

- 1. Soutenir les systèmes et les programmes dirigés par des autorités nationales.** Dans le cadre de notre soutien direct aux systèmes nationaux de protection sociale, nous pourrions être amenés à fournir des conseils et des directives ou à mettre en œuvre des composantes de programmes pour le compte des gouvernements selon les besoins. La forme précise des services dépendra de la nature du besoin en question, des priorités du gouvernement, de la maturité d'une partie ou de la totalité du système de protection sociale, des activités menées par d'autres partenaires ainsi que de nos capacités d'intervention dans le pays. Nous sommes en mesure de contribuer à toutes les étapes de conception et de mise en œuvre, et nous nous acquittons de cette mission sans relâche. Ce soutien peut être apporté par l'intermédiaire de différentes dispositions contractuelles: il peut être financé par les contributions de bailleurs de fonds ou provenir du PAM en tant que prestataire de services mandaté, en fonction des contextes.
- 2. Mener des actions complémentaires dans le cadre des programmes du PAM.** Les services d'assistance de nos programmes, qu'ils consistent en un soutien d'urgence ou à plus long terme, seront fournis avec l'intention claire de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale lorsque cela est possible. La figure 3 présente différentes manières de procéder à ce renforcement. Dans les cas où il en existe, nous tirerons parti des éléments de systèmes nationaux qui fonctionnent et chercherons à les compléter. À l'inverse, si le système national de protection sociale présente des lacunes ou n'en est qu'à ses débuts, le PAM cherchera des occasions de combler lesdites lacunes ou de mettre en place les composantes de base d'un futur système. En plus des interventions d'aide au développement, les programmes et les plateformes d'urgence du PAM pourront eux aussi être utiles à la mise en place des fondements nécessaires dans certains contextes. Ce rôle complémentaire ne sera pas rempli par tous les programmes du PAM et ne devrait pas l'être. De fait, une ligne claire doit parfois séparer le PAM en tant qu'organisme humanitaire et les acteurs nationaux, ou les interventions d'urgence et de développement.

Les différentes approches possibles ne sont ni incompatibles, ni inaltérables au fil du temps.

Figure 3: Possibilités d'actions complémentaires du PAM

<p>OUI</p> <p>Le PAM peut:</p>	<p>LE PAYS DISPOSE-T-IL DE LA COMPOSANTE DE SYSTÈME/DE PROGRAMME NATIONAL DE PROTECTION SOCIALE NÉCESSAIRE?</p>	<p>NON</p> <p>Le PAM peut:</p>
<p>REPRODUIRE LE SYSTÈME/LE PROGRAMME OU CERTAINES COMPOSANTES AFIN DE COMBLER LES LACUNES DANS UN TEMPS LIMITÉ</p> <p>Le PAM utilise les critères d'éligibilité d'un programme du gouvernement pour apporter une aide directe à un groupe de population, en notant que le gouvernement compte étendre le soutien fourni à ce groupe mais n'a actuellement pas les ressources nécessaires à cette fin (c'est-à-dire des mesures visant à compenser les erreurs en matière d'exclusion dans la mise en œuvre).</p> <p><i>Exemples: le PAM intervient dans des zones encore non couvertes par le programme ou cible des personnes supplémentaires dans les zones de mise en œuvre, dans l'objectif de les inclure ensuite dans le programme.</i></p>	<p>ÉLABORER DE NOUVEAUX MODÈLES ET APPROCHES</p> <p>Le PAM utilise des méthodes et des structures servant de tests, de modèles ou de preuves de concept dans le cadre de programmes nationaux de protection sociale, lorsqu'il effectue des transferts dans le cadre de ses propres programmes (même en situation d'urgence).</p> <p><i>Exemples: le PAM met à l'essai des technologies digitales novatrices d'inscription à distance, de versements d'espèces ou de suivi et d'évaluation dans le cadre de ses propres programmes, ou des mesures complémentaires.</i></p>	
<p>UTILISER LE SYSTÈME/LE PROGRAMME EXISTANT OU CERTAINES DE SES COMPOSANTES, SI CELA PERMET DE LE RENFORCER.</p> <p>Le PAM effectue des transferts à destination de ses propres bénéficiaires au moyen d'éléments du système de protection sociale, en s'efforçant délibérément de le renforcer tandis qu'il en fait usage. Ces activités peuvent favoriser la bonne gouvernance ainsi que la confiance entre les citoyens et l'État.</p> <p><i>Exemples: Le PAM a recours au personnel, aux bases de données, aux dispositifs de ciblage, aux méthodes de paiement ou aux mécanismes de redevabilité d'un programme du gouvernement, ou transfère des fonds par l'intermédiaire du système gouvernemental.</i></p>	<p>ÉTABLIR DES SYSTÈMES/DES PROGRAMMES EN VUE D'UNE INTÉGRATION OU D'UNE TRANSITION PROCHAINE</p> <p>Le PAM conçoit et met en œuvre des composantes de système et/ou des programmes dans le but (convenu entre les deux parties) que les mécanismes nationaux les intègrent ou les utilisent.</p> <p><i>Exemples: le PAM élabore des programmes pluriannuels, mandate de nouveaux prestataires de services financiers, crée une base de données assortie d'une procédure de cession convenue, améliore l'inclusion financière ou promeut la stimulation des marchés.</i></p>	
<p>COORDONNER SES SERVICES D'ASSISTANCE AVEC LE SYSTÈME NATIONAL DE PROTECTION SOCIALE SELON LE CONTEXTE</p> <p>Le PAM appuie ses bénéficiaires indépendamment du système national, et ce, d'un commun accord, mais incorpore des éléments reflétant ledit système ou le complétant, ou envisage d'employer des mécanismes de substitution lorsque cela est nécessaire.</p> <p><i>Exemples: le PAM intervient auprès des réfugiés en effectuant des transferts de valeur équivalente à ceux d'un programme du gouvernement destiné aux citoyens du pays d'accueil afin de minimiser les tensions sociales, ou élabore une intervention d'urgence en convenant d'une procédure permettant la réinscription des personnes ciblées à un programme national.</i></p>	<p>HARMONISER SES SERVICES D'ASSISTANCE (APPROCHES ET/OU SYSTÈMES) AVEC CEUX D'AUTRES ACTEURS</p> <p>Le PAM conçoit et met en œuvre ses services d'assistance en les coordonnant avec ceux des autres acteurs non gouvernementaux de la protection sociale afin d'améliorer l'uniformité, facilitant ainsi la mise en place future d'un programme de haute qualité dirigé par le gouvernement.</p> <p><i>Exemples: le PAM et d'autres acteurs conviennent d'approches communes pour définir la valeur, la fréquence et les bénéficiaires des transferts ainsi que les modalités d'élaboration de rapports à leur sujet.</i></p>	
<p>PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DES DONNÉES PROBANTES ET ÉCHANGER AU SUJET DES MESURES EFFICACES OU INEFFICACES</p> <p><i>Exemples: le PAM organise un atelier sur les enseignements tirés après une intervention d'urgence pour discuter de la possibilité de reprendre des éléments de l'intervention dans le cadre de prochaines activités de protection sociale, étudie la faisabilité de la mise en relation de l'aide humanitaire et de la protection sociale, fait part de retours d'information au sujet de ses modèles et de ses vérifications de conception ou apprend de l'expérience du gouvernement ou d'autres partenaires.</i></p>		

Source: PAM. Remarque: «composante» fait référence aux éléments constituant la structure des systèmes, aux volets des programmes ainsi qu'aux éléments relatifs aux connaissances et à l'apprentissage décrits dans la figure 4 ci-dessous.

PARTIE 5 DOMAINES D'INTERVENTION

Conformément aux objectifs et aux méthodes mentionnés, nous avons défini des actions qu'il est possible de regrouper en quatre domaines d'intervention généraux.

Celles-ci viseront à:

1. Contribuer au renforcement de la structure du système national de protection sociale;
2. Faciliter l'amélioration quantitative et qualitative des programmes nationaux de protection sociale;
3. Améliorer l'efficacité de la protection sociale au sein de l'espace partagé par les acteurs humanitaires, du développement et de la paix;
4. Établir des partenariats et générer des données probantes en lien avec la protection sociale à l'échelle mondiale.

DOMAINES D'INTERVENTION 1 ET 2: LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX

Les deux premiers domaines englobent les services d'assistance que nous fournissons pour assurer le renforcement des systèmes nationaux.

Ils ont respectivement trait à la structure globale des systèmes (c'est-à-dire aux conditions propices à leur fonctionnement, y compris les éléments relatifs aux connaissances et à l'apprentissage) et aux programmes incluant la prestation de services.

Nous considérons qu'un système national de protection sociale comporte 12 composantes de base (figure 4). Bien que nous puissions soutenir et ayons soutenu tous les éléments d'un système de protection sociale dans de nombreux contextes, l'objectif n'est pas de mener toutes les activités possibles dans chaque pays, mais plutôt d'identifier les besoins. La version complète de la stratégie définit l'orientation générale de notre contribution à chaque composante de base (des exemples précis sont fournis en annexe).

Pour résumer, le soutien à la structure des systèmes nationaux comporte des activités contribuant aux politiques et à la législation nationales; à la gouvernance, aux capacités et à la coordination; aux plateformes et aux infrastructures; ainsi qu'à la planification et au financement. Participer au renforcement de ces domaines dans le cadre de ses deux priorités

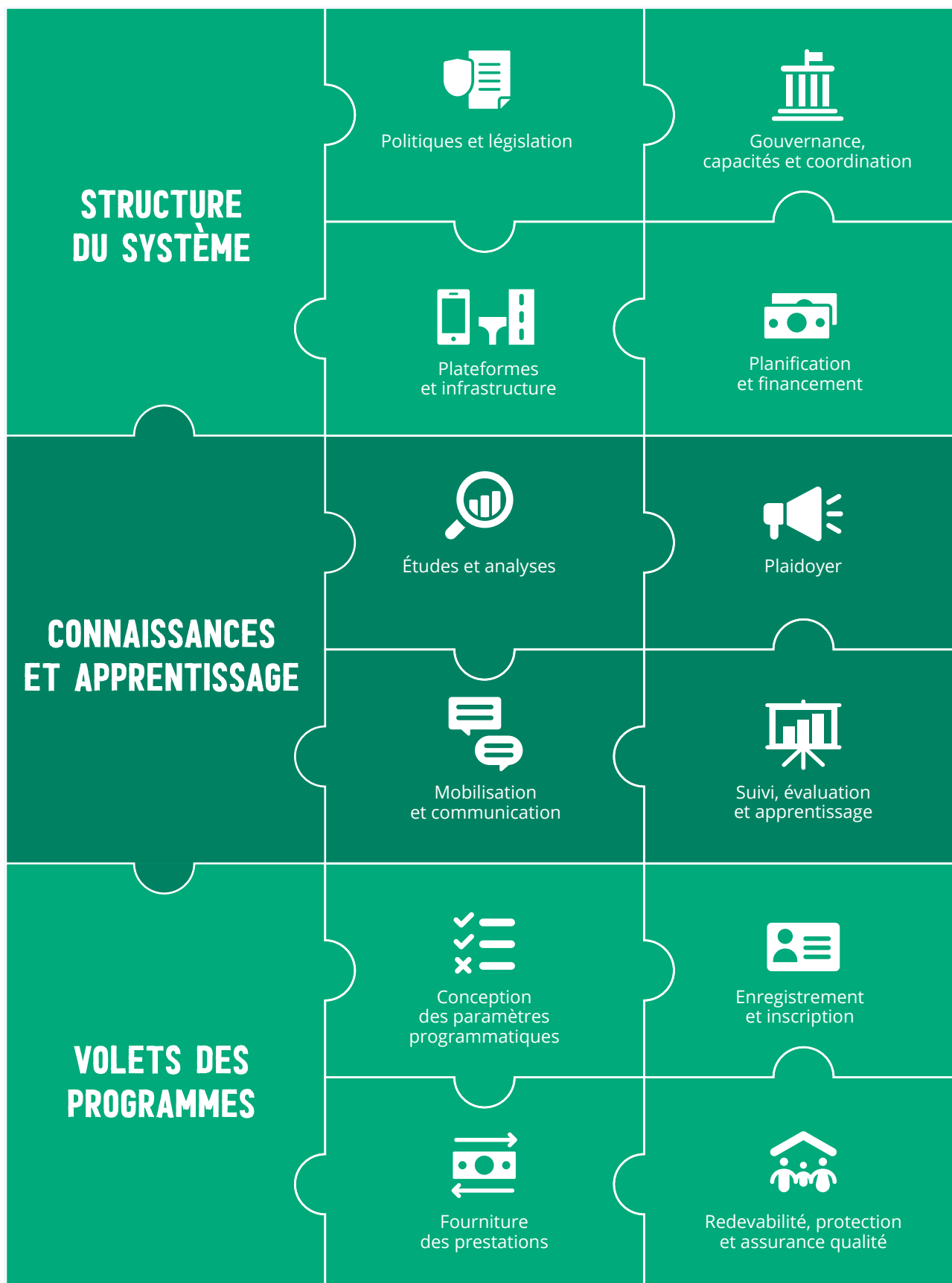
pourrait amener le PAM à, pour ne citer que quelques exemples:

- fournir des conseils au sujet de l'inclusion d'objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que sur les stratégies efficaces de mise en œuvre d'une protection sociale dans les contextes fragiles, dans le cadre de l'élaboration de politiques et de stratégies de protection sociale nationales, locales et régionales;
- promouvoir la coordination entre les acteurs de la protection sociale ainsi qu'entre les acteurs de différents secteurs, en mettant en place des passerelles à l'intention des organismes qui travaillent, par exemple, dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, des interventions d'urgence ou de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- soutenir la conception d'applications mobiles, de systèmes de gestion de l'information et de bases de données pour la protection sociale, y compris de registres intégrés de bénéficiaires, de registres sociaux ou autres;
- contribuer à l'intégration de la protection sociale dans les plans de préparation aux situations d'urgence;

Afin de soutenir les acteurs nationaux au moyen de connaissances et d'outils d'apprentissage en lien avec la protection sociale, le PAM peut:

- mettre notre expertise en matière d'évaluation et d'analyse au service des acteurs nationaux, y compris au moyen d'outils organisationnels tels que l'analyse «Comblant le déficit en nutriments» ou l'outil «Évaluation de base des capacités : Protection sociale réactive aux chocs»;
- aider les gouvernements en plaidant en faveur de la prise en compte des effets directs en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de gestion des risques de catastrophe au sein des stratégies et des budgets relatifs à la protection sociale;
- faciliter l'élaboration de modes de communication et de supports adaptés aux contextes isolés, marginalisés ou touchés par des crises;
- fournir des conseils concernant la conception de cadres de suivi et d'évaluation destinés à effectuer un suivi des effets directs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition lors d'interventions de protection sociale.

Figure 4: Composantes d'un système national de protection sociale



Source: PAM. Remarques: 1) Le domaine d'intervention 1 présente nos priorités concernant la structure des systèmes et les éléments relatifs aux connaissances et à l'apprentissage. Le domaine d'intervention 2 présente les priorités concernant les volets des programmes. 2) Les composantes se fondent sur les cinq axes de soutien au renforcement des capacités nationales définis dans le cadre organisationnel du PAM, et viennent les étoffer. L'approche analytique est conforme à de nombreux cadres internationaux, et reflète notamment les trois aspects clés de la protection sociale de l'instrument de diagnostic de base CODI.

Notre soutien programmatique consacré à la protection sociale consiste par exemple à:

- appuyer les analyses visant à identifier les personnes ayant besoin d'assistance, et dans quelles situations;
- fournir des conseils sur la collecte et le traitement des données sensibles au cours de l'enregistrement dans le cadre des programmes;
- fournir des conseils concernant l'élaboration, la sélection et le déploiement de mécanismes de prestation d'aides;
- faire des questions de redevabilité, de protection et d'assurance une partie intégrante et commune des programmes de protection sociale.

DOMAINE D'INTERVENTION 3: LE NEXUS HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT-PAIX

Le troisième domaine regroupe nos interventions de protection sociale s'inscrivant dans la droite ligne de notre engagement en faveur du nexus humanitaire-développement-paix. Ces interventions sont particulièrement importantes en cas de conflit, de situation d'après conflit, de crise prolongée ou de contexte fragile. Elles se distinguent par la mise en œuvre d'une collaboration, d'une cohésion et d'une complémentarité renforcée entre les acteurs humanitaires, du développement et de la paix.

L'amélioration de la protection sociale dans ces contextes nécessite d'entreprendre différentes actions. Elle implique d'acquérir une connaissance approfondie des facteurs de fragilité et de vulnérabilité, des sources de conflits et des risques éventuellement posés par l'apport d'un soutien aux programmes dans ces environnements; de s'engager à mettre en œuvre des programmes sensibles au conflit, qu'il existe un conflit actif ou non; et de tenir compte non seulement de la façon dont les activités humanitaires d'aujourd'hui peuvent poser les bases des interventions de protection sociale de demain, mais aussi des possibles interactions entre ces deux dimensions au cours des phases de transition. La plupart des personnes défavorisées et souffrant de la faim dans le monde vivent dans des zones fragiles et touchées par des conflits. Il est donc essentiel de faire preuve d'une compréhension nuancée des approches sensibles au conflit afin d'élargir la protection sociale à l'ensemble de la population de manière efficace.

DOMAINE D'INTERVENTION 4: LES PARTENARIATS ET LES DONNÉES PROBANTES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le quatrième domaine d'intervention explique la façon dont nous honorerons notre engagement à adopter une approche fondée sur des données probantes et axée sur les partenariats non seulement dans les pays, mais aussi à l'échelle régionale et mondiale. Le PAM cherche activement à conclure des partenariats dans le cadre de toutes ses activités afin d'obtenir de meilleurs effets directs en faveur des communautés.

S'agissant de la protection sociale, nous avons établi des partenariats relatifs aux interventions, aux ressources, aux connaissances et au plaidoyer. La version complète de la stratégie définit des actions clés pour chaque type de partenariat. Celles-ci visent notamment à, pour n'en citer que quelques-unes: mener des activités de plaidoyer et de programmation conjointes; fournir des plateformes et des services communs; travailler en partenariat afin d'aider les gouvernements à mobiliser des ressources complémentaires; gérer les accords à long terme conclus avec des partenaires du secteur académique et des cabinets de consultants en vue de la prestation de services techniques relatifs à la protection sociale; et générer des connaissances de manière conjointe.

Nous contribuerons à l'acquisition et à la mise en pratique de connaissances partagées à l'aide d'une série d'interventions distinctes, mais se renforçant mutuellement. Il s'agira de:

- **mener des études et générer des données probantes** en comblant les lacunes en matière de connaissances;
- **communiquer** en adaptant et en diffusant les connaissances acquises;
- **renforcer les capacités** en exploitant et en appliquant les connaissances au fil du temps, dans le but d'en tirer le meilleur rendement possible.

Associer la production et la diffusion de connaissances à des efforts de renforcement des capacités comme présenté ci-dessus permet d'engendrer un cycle de rétroaction vertueux. Le processus qui consiste à apprendre et à tirer parti des connaissances peut lui-même mener à la collecte d'informations inédites, à l'identification de lacunes nécessitant des études ou de nouvelles données probantes ainsi qu'à l'élaboration de méthodes de communication plus adaptées au contexte.

4. Garantir la réussite

Afin de parvenir aux objectifs fixés, toute stratégie doit être conforme et intégrée aux processus internes et externes de planification, de suivi et d'élaboration de rapports, en plus de bénéficier des ressources adéquates.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie d'appui à la protection sociale du PAM s'accompagne de plans de mise en œuvre mondiaux et régionaux, traduits en plans de travail annuels. Ces documents peuvent être consultés séparément.

ALIGNEMENT SUR LES PLANS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION

Le PAM dispose d'un cadre stratégique organisationnel global qui oriente l'ensemble de ses interventions humanitaires et de développement. La protection sociale est déjà incluse dans le plan stratégique actuel de l'organisation (2017-2021). Le plan stratégique du PAM pour 2022-2026 lui accordera une place encore plus importante en fonction de la trajectoire présentement définie et de façon à compléter les interventions du PAM face à des situations

d'urgence. Ces mesures témoignent de l'importance de la protection sociale au sein du PAM.

À l'échelle nationale, la stratégie de protection sociale orientera la rédaction de la prochaine série de plans stratégiques de pays du PAM à partir de 2021. Les bureaux de pays recenseront les interventions de protection sociale pertinentes dans leur contexte et les intégreront aux dispositions stratégiques de leurs plans et de leur budget. Nous avons élaboré une théorie du changement illustrative qui présente les possibilités de mise en relation des priorités de l'organisation et de ses stratégies nationales, en plus de définir des postulats et des risques.

De nombreuses autres politiques et stratégies thématiques mondiales du PAM comportent des objectifs en matière de protection sociale ou leur sont explicitement liés. De nombreux domaines sont couverts par ces instruments. On peut notamment citer la réduction des risques de catastrophe, les questions liées au genre, les changements climatiques, la protection et la redevabilité ainsi que les partenariats. Notre stratégie en matière de protection sociale s'appuie sur de nombreuses politiques existantes et servira à orienter des mises à jour.



ALIGNEMENT SUR LES MÉCANISMES EXTERNES DE PLANIFICATION ET DE SUIVI

Au-delà de nos propres activités, nous accordons une grande valeur à la coordination et à la complémentarité avec nos partenaires, en particulier (mais non seulement) au sein des Nations Unies. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est l'élément central des relations entre les Nations Unies et les gouvernements hôtes. Dans les cas où les organismes des Nations Unies s'accordent à considérer la protection sociale comme une «priorité stratégique», il est envisagé que nous participions aux groupes de résultats, dans le cadre desquels les organismes des Nations Unies élaborent un plan de travail conjoint en plus de coordonner et d'examiner leurs interventions respectives.

Nous visons également à optimiser la pertinence des activités de suivi et d'évaluation mises en œuvre pour le compte de gouvernements et d'autres partenaires nationaux et régionaux.

Atteindre cet objectif implique de se conformer aux systèmes et aux procédures de suivi et d'évaluation des pays dans la mesure du possible. Nous rechercherons la compatibilité dans le cadre des échanges d'informations, par exemple s'agissant des indicateurs et des sources de données.

Planification des effectifs

Afin de mettre en œuvre la stratégie de protection sociale tout en répondant à une demande accrue vis-à-vis de ses services d'assistance, le PAM doit maintenir et renforcer ses capacités en conséquence. Ces compétences ne sont pas nouvelles pour le PAM. Il nous est à présent demandé de contribuer à la protection sociale dans la plupart de nos pays d'intervention. Les efforts en ce sens devraient se poursuivre. L'approche que nous avons adoptée en matière de planification des effectifs vise à atteindre le meilleur équilibre possible entre le renforcement des capacités des employés actuels, les recrutements destinés à pourvoir de nouveaux postes et l'optimisation du recours à des spécialistes externes. En outre, nous procédons à un renforcement continu de nos partenariats avec des organismes nationaux et internationaux, ce qui nous permet d'atteindre une efficacité maximale au moyen d'actions conjointes et complémentaires.

PERSPECTIVES

Forts de cette stratégie et de notre engagement à investir en continu, nous cherchons à maximiser l'efficacité, l'efficience et la cohérence du travail mené avec des gouvernements et leurs partenaires afin d'établir et de renforcer des systèmes et des programmes de protection sociale de haute qualité, dans la poursuite de nos objectifs.



Photographies: WFP/Wahid Adnan, WFP/Angelo Mendoza, WFP/Mohammad Batah, WFP/Annabel Symington

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante: [**socialprotection@wfp.org**](mailto:socialprotection@wfp.org).

Pour en savoir plus sur les actions du PAM en faveur de la protection sociale, consultez la page suivante:

[**www.wfp.org/social-protection-and-safety-nets**](http://www.wfp.org/social-protection-and-safety-nets)

Programme Alimentaire Mondial

Via Cesare Giulio Viola 68/70,
00148 Rome, Italy
T +39 06 65131 wfp.org